



PROJET STRATEGIQUE POUR L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT – 2022 – 2025

Déclaration de l'UFSE – CGT - Réunion du comité technique central des Directions départementales interministérielles du 2 février 2022

Mesdames, Messieurs ;

Force est de constater que vous aurez refusé jusqu'au bout de créer les conditions de la réalisation d'un bilan contradictoire sur les effets produits par les réformes initiées au titre de la REATE.

Un tel exercice aurait pourtant été utile pour apporter la démonstration que les réformes initiées ont notamment engendré et engendrent un affaissement conséquent quant à la capacité des directions départementales interministérielles à mettre en œuvre l'intégralité des missions de service public qui leur sont dévolues, une réduction irresponsable et insupportable des effectifs dont elles disposent au nom de la mutualisation, une dégradation des conditions de travail et de vie de plus en plus importante.

Comment pouvez-vous par ailleurs demeurer sourds aux conclusions de différents rapports officiels concluant à la perte d'efficacité générée par la REATE ?

L'UFSE-CGT réitère la nécessité de cesser les processus de réformes qui cassent toujours plus l'organisation territoriale des services publics de l'Etat, de rompre avec la logique de priorisation des missions, de mettre en œuvre une autre conception de la démocratie sociale, du rôle et de la place des organisations syndicales et, in fine, des personnels, dans l'objectif de prendre en compte leurs propositions et leurs revendications.

Pour la CGT, si plan stratégique il doit y avoir, c'est dans un objectif de reconquête et de développement des missions de service publics susceptibles de répondre aux défis de la crise et d'une fracturation de plus en plus préoccupante de notre société.

Dans le même temps et à l'opposé de la logique de regroupements d'entités administratives et de l'inter-départementalité, l'UFSE – CGT réitère sa demande visant à reconstruire les compétences ministérielles au moyen notamment du portage des politiques ministérielles par les ministères eux-mêmes, de la gestion ministérielle des personnels, de leurs droits et de leurs garanties, la reconstruction de chaînes ministérielles de commandement, d'administrations et de ministères dotés de réseaux déconcentrés de pleine compétence et de proximité.

Rien ne sera possible sans l'instauration d'une autre politique de l'emploi et la mise en œuvre d'au moins trois leviers : l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, la définition d'un plan pluriannuel de recrutement, la titularisation des agents non-titulaires.

Du point de vue de l'emploi, il y a même besoin de décréter l'urgence dès lors que l'examen du dernier bilan social montre que 30 % des personnels des DDI sont âgés de 55 ans et plus.

Enfin, vous ne serez pas surpris que l'UFSE – CGT soit en totale opposition avec la possibilité ouverte aux préfets de redéployer jusqu'à 3 % des effectifs d'une DDI à une autre sur une ou plusieurs missions qui seraient considérées prioritaires.

Pour l'UFSE – CGT, au moyen notamment d'une déconcentration toujours plus grande, avec le cas échéant une charte de la déconcentration révisée, vous entendez rompre avec des principes fondamentaux : le principe d'égalité de traitement, le principe de continuité du service public avec un ministère de l'intérieur et des préfets dont les pouvoirs deviennent de plus en plus exorbitants.

Telle n'est pas notre vision du rôle et de la place de l'Etat et plus particulièrement de la fonction publique de l'Etat.

L'UFSE – CGT avait indiqué au mois de septembre dernier qu'elle ne participerait pas à un travail d'amendement du PSATE.

La CGT confirme qu'elle s'oppose et s'opposera aux finalités de ce PSATE.

Nous ne pouvons par ailleurs que nous étonner de la volonté gouvernementale de « conclure » un PSATE sur la période 2022 – 2025 engageant ainsi les prochaines mandatures à quelques mois de prochaines élections présidentielle et législatives.

Paris, le 2 février 2022.